~~nos 92 et 95~~

n° 69.

Rapport du Memoire de mr. Pellier fils Sur la fistule Lacrymale.

Dans ce memoire Mr. pellier passe en revue les differente methodes et les differents procedes qui ont été employés pour le traitement des fistules Lacrymales. tels que ceux imaginés par Mrs petit, mejean, Cabanis, guerin, et pouteau, il garde le silence sur celle de mr Lafosset qui est cependant asses connue. si il avoit consulté le second volume de nos Memoires il en auroit trouvé le detail, ainsi que le memoire de mr. Bordenave qui justifie mr petit des especes de reproches que lui avoit fait mr. Molinelli, et qui apprecie et rend justice aux idées de touts les deux.

Mr. pellier s'attache a la methode de mr mejean. Les accidents arrivés a une personne a qui il avoit fait cette operation, ~~lesquels~~ avoient été ocasionnés par le frottement de la pointe de l'aiguille poussée trop fortement sur le plancher des fosses nazales, le determinerent a s'elever contre, et lui donnerent l'idée d'une nouvelle maniere de traiter les engorgement du conduit nazal. avant de rendre compte de cette nouvelle maniere d'operer je ferai remarquer que mr. pellier a cru devoir aussi corriger les palettes de mr. Cabanis pour s'en servir quand les malades ne veulent pas se soumettre a ~~son~~ l'operation.

il a fait courber presque en forme de cylindre les deux plaques de cet instrument. il retranche un tiers de l'epaisseur de la plaque superieure ou externe qu'il appelle alors cilindre creux et donne moitié plus d'epaisseur a

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 43 n° 48

la plaque interne qu'il designe sous le nom de cilindre solide. il veut que les trous pratiqués sur cette derniere ne la traversent pas ~~enti~~ entierement, mais ne penetrent que jusqu'aux deux tiers de son epaisseur afin que 1° la pointe du stilet ou de l'aiguille ne donne pas naissance a des accidents etrangers. ~~[illegible]~~
2°. afin que ces palettes ainsi courbées puissent s'accommoder a toutes les differents largeurs des narines.

La nouvelle maniere d'operer de m.r Pellier est la meme que celle de m.r petit. toute la difference est qu'il ne fait pas l'incision aussi grande, et qu'au lieu de porter une sonde pour detruire l'obstacle du canal nazale il introduit une corde a boyeau. en cela il se conforme a la pratique de m.r Pallucci et a l'idée de m.r Molinelli qui a proposé de se servir de Bougies. Les raisons que m.r pellier donne pour justifier son procedé et qui lui ont fait penser qu'il avoit plus d'avantage sur les autres, sont 1° les memes que celles qu'en ont donné les deux auteurs que je viens de citer. 2° qu'il est toujours plus facile de remedier a la difformité d'une cicatrice, que de retablir les points lacrimaux quand ils sont dechirés et la paupiere fendue, ou quand ils sont si dilatés qu'ils ont perdu leur ressort et n'executent plus les fonctions auxquels ils sont destinés. M.r pellier rapporte a cette occasion deux observations. Dans la 1.ere il est question d'une Demoiselle a qui l'on avoit passé une meche par le point Lacrymal pour remedier a un engorgement du canal nazal

quoique le traitement ait été long, loin d'être guerie il lui resta un larmoyement considerable occasionné par la destruction du point lacrymal et une fente ou coupure a la paupiere ce qui la rendoit pire qu'auparavant. Dans la seconde il fait mention d'un homme, a qui, a la suite de pareil traitement, le point Lacrymal etoit reste si dilaté, qu'il ne pouvoit plus agir sur les Larmes.

Quoique les reflexions de mr. pellier leur soient communes avec beaucoup d'autres ce qui est prouvé par les differents moyens que les praticiens ont imaginé pour rendre cette operation plus sure, plus simple et moins douloureuse; elles m'ont cependant parües pouvoir meriter quelqu'attention de la part de l'academie particulierement en ce qui concerne la correction des palettes de mr Cabanis.

Mr. pellier auroit pu se dispenser de nous annoncer une nouvelle methode bien superieure a toutes les autres puisque son intention n'etoit point d'en faire part. cette annonce auroit mieux figurée dans ces papiers ephemeres et voltigeans que dans un memoire academique, je ne pense pas que l'academie doiver lui demander ~~sa~~ cette nouvelle methode.

Paris ce 12 ~~aoust~~ 7bre 1776.

Arrachart